Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20260929-DELIB2026145-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

**Délibération n°2026/145** **Séance du 29 septembre 2026** Feuillet n° 185

## VILLE de DOL DE BRETAGNE

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf septembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal dûment convoqués se sont réunis en salle d'honneur de l'hôtel de ville, sous la Présidence de madame Charlotte GREGOIRE, **Maire.**

**Présents** : Mme Charlotte GREGOIRE, Maire, M. Jean-René BEASSE , Mme Véronique BOSSARD-SANGUY, M. Xavier COADIC, M. Arthur DA SILVA, Mme Stéphanie HENON, M. Jérôme DOLBOIS, Mme Chrystèle KERICHARD, M. Jean-Marie MALECOT, Mme Pauline GUENERON , M. Jean-Marie GAZENGEL Mme Soïzick WILLIAMS, Mme Odile JOUQUAN , M. Samuel CANTO, Mme Karine SECHE , M. Jean-Marc BERTIN, Mme Vanessa RAME-HELAINE, Mme Camille HAMM, M. Cyrille LEMONNIER, M. Denis CUCHEVAL, Mme Anne HANTRAYE, Mme Emilie DANDIN, M. Sébastien HERTEL, Mme Servane HUBERT.

**Représentés** : Mme Emmanuelle DE BEAUCORPS (représentée par M. Samuel CANTO), M. Julien LEVERGNEUX (représenté par Mme Charlotte GREGOIRE), Mme Catherine BRIAND (représentée par M. Sébastien HERTEL), M. Romain GAUTIER-FOUQUET (représenté par M. Denis CUCHEVAL), M. Paul SALARDAINE (représenté par Mme Pauline GUENERON)

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

**Secrétaire de Séance :** Mme Camille HAMM

---

### 8.2 : Santé publique
### Engagement d'un partenariat avec la ligue contre le cancer : Ma ville se ligue

**Rapporteur : Stéphanie Hénon**

Stéphanie Hénon propose au Conseil municipal dans s'engager dans le programme « Ma Ville se Ligue contre le cancer ». Ce dispositif innovant, aligné avec les recommandations de l'OMS, invite les collectivités à mettre en place des actions concrètes autour de la mobilité, de l'alimentation, du tabac, de l'activité physique, de la vaccination… dans tous les lieux du quotidien.

Elle précise que 40% des cancers sont évitables en accentuant la prévention, la communication et la lutte contre les facteurs à risques que sont le tabac, l'alcool, le surpoids, l'inactivité physique, les UV ou les environnements polluants. C'est sur cet ensemble de points que la collectivité pourrait intervenir et avoir une démarche pro-active :

- en faisant des actions de prévention et d'information de la lutte contre les cancers en milieu festif et/ou sportif.
- en luttant contre la pollution intérieure dans les établissements.
- en se faisant le relais des campagnes nationales contre le tabac et l'alcool…
- en intervenant sur toutes les tranches d'âges de la population en mettant en avant des facteurs protecteurs comme l'activité physique, les dépistages, la nutrition, la vaccination.

L'engagement dans la démarche « Ma ville se ligue » permet de bénéficier de l'appui d'experts de la santé et des acteurs de terrain pour déterminer dans un premier temps 30 actions opérationnelles possibles, issus d'un catalogue bien plus large, qui vont de la campagne de prévention à l'aménagement du territoire. Le Label « Ma ville se ligue » comporte 4 niveaux, niveaux atteignables progressivement et sur un temps long :

1. signature du contrat qui vaut engagement de la ville
2. après réalisation de trois actions du répertoire national en un an
3. au moins 6 actions
4. au moins 9 mais sur 3 ans.

Stéphanie Hénon précise que le travail sur les différents axes et thématiques sera à l'ordre du jour de la commission "Accessibilité, espaces publics et cadre de vie » du 8 octobre.

Il s'agit à ce stade que le Conseil municipal approuve le principe d'une lettre d'intention de candidater au label « ma ville se ligue », et ainsi s'engager durablement afin de créer un environnement plus favorable à la santé pour toutes et tous.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20260929-DELIB2026145-DE

Feuillet n°186

Le Conseil municipal,
entendu cet exposé et après avoir délibéré,

- **APPROUVE** la candidature de la commune pour obtenir le label « **Ma ville se ligue ».**

- **AUTORISE** Madame le Maire ou tout autre membre du Conseil municipal ayant reçu délégation à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

*« Pour extrait, certifié conforme »*

Fait et délibéré à Dol-de-Bretagne,
Le 29 septembre 2026

**Le Maire,**
**Charlotte GREGOIRE**




**La secrétaire de séance,**
**Madame Camille HAMM**

